



Communiqué de presse,
Paris, le 21 janvier 2021.

Fermeture des remontées mécaniques : les CCI demandent un Plan de relance massif pour l'écosystème de la montagne, en grave danger

Les CCI regrettent la décision du Gouvernement de maintenir les domaines skiables fermés, et de ne pas rouvrir les remontées mécaniques pour le mois de février. Cette décision laisse fortement augurer d'une année noire pour l'économie de la montagne, qui fait vivre plus de 120 000 personnes dans notre pays, sans compter les très nombreux emplois induits.

Les CCI constatent également l'incompréhension des acteurs économiques de la montagne face à une décision qu'ils estiment injuste. En effet, les remontées mécaniques semblent être le seul moyen de transport interdit d'ouverture à ce stade. Plus globalement, le tourisme n'est pas interdit en France et le monde de la montagne, aujourd'hui en détresse, se sent donc stigmatisé.

Dans cette situation, les CCI considèrent que le plan d'aide massif annoncé par le Ministre du Tourisme Jean-Baptiste LEMOYNE doit être à la hauteur. L'économie de la montagne touche une multitude d'entreprises, et non pas quelques secteurs d'activité clés. C'est donc tout un écosystème très largement localisé dans les zones de montagne et dans certaines régions qui va être mis à mal.

Il faut donc des aides massives pour toutes les entreprises de ces territoires.

Les CCI portent les propositions suivantes

- Renforcement des aides dans les stations pour que les entreprises et les commerces puissent couvrir 75% de leurs frais fixes. Rappelons que près de 80% de l'économie touristique de la montagne se fait sur la saison hivernale.
- Réactivation du Fonds de solidarité généralisé à 1 500 €/mois pour toutes les entreprises des régions des zones montagne ayant subi une perte de plus de 50% du chiffre d'affaires (dispositions ayant disparu au 31 décembre) ; et élargissement de l'aide portée à 10 000 €/mois pour des secteurs d'activité impactés dans les régions concernées.
- Mise en place d'un grand Plan de relance de la montagne française, indispensable pour sauver les milliers d'emplois des entreprises aménageant ces territoires de montagne, et permettant ainsi un rebond et un regain de compétitivité rapides pour nos stations de ski, qui sont dans une compétition internationale.

Le réseau des CCI est pleinement impliqué dans l'avenir de ces territoires. L'ensemble de ses élus et de ses équipes se mobilise pour accompagner les initiatives que prendra le Gouvernement.

Pour Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

« Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, aux côtés de l'État et de la Région, sont depuis le début de la crise aux côtés des entreprises et agissent main dans la main. Notre réseau intensifiera son effort pour soutenir les chefs d'entreprises et les commerces concernés. Nous devons sauver l'économie de la montagne. Auvergne-Rhône-Alpes est la 1^{ère} région européenne du tourisme blanc, et compte bien le rester. »

Pour François-Xavier BRUNET, Président de la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées et représentant de CCI France au Comité interministériel du Tourisme

« Nous demandons à Bruno Le Maire et à Jean-Baptiste LEMOYNE, que des décisions concrètes et tangibles soient prises rapidement pour nos territoires. »

Pour Pierre GOGUET, Président de CCI France

« Partenaire du Gouvernement depuis le début de la crise, nous mettrons toutes nos forces pour soutenir les professionnels de la montagne dans ce moment d'extrême difficulté. « Le canon à aides », évoqué par Jean-Baptiste LEMOYNE, doit fonctionner à plein régime. Il faut limiter l'impact social sur un secteur qui représente

entre 250 000 et 400 000 emplois directs et indirects en France. Notre réseau est aux côtés de ces professionnels pour les informer, les accompagner et les soutenir. »

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

 [@CCIFrance](https://twitter.com/CCIFrance)

8-10 rue Pierre Brossolette – CS 90166 – 92309 Levallois-Perret Cedex T. 01 44 45 37 00 www.cci.fr